

POLITIQUE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'IFREMER (RSE)

A la confluence de la recherche, de l'innovation et de l'expertise, nos activités ont pour finalités de : gérer durablement des ressources marines, protéger et restaurer les écosystèmes marins, partager les données et les informations marines. Ces raisons d'être s'inscrivent dans la double perspective du développement durable et de la science ouverte.

Fondé en 1984, Ifremer évolue dans un écosystème international de plus en plus complexe, dont les principaux défis ont été identifiés par l'ONU (Organisation des Nations Unies) en 2015. Les Objectifs de Développement Durable (ODD) nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous d'ici à 2030.

Ifremer, à travers la conduite de ses activités, est un contributeur majeur à l'atteinte des cibles de l'ODD 14 (vie aquatique). Les autres ODD étant tous interconnectés à l'ODD 14, notre institut se doit naturellement de veiller à faciliter leur atteinte. La définition d'une politique RSE témoigne de sa volonté de s'inscrire dans une démarche vertueuse, transversale et systémique, prenant ainsi toute sa part dans les réponses à apporter aux enjeux sociétaux actuels et à venir.

Dans le Contrat d'Objectifs et de Performance 2019-2023, la Direction Générale a souhaité inscrire, un objectif de formalisation d'une stratégie RSE associé à un modèle de gouvernance, répondant aux attentes formulées par ses parties prenantes internes et externes.

Adossée à la norme ISO 26000, la stratégie RSE Ifremer se décline autour de trois principes d'actions :

- **Exemplarité.**

Acteur public de la recherche, Ifremer se doit de garantir la conformité de ses activités aux réglementations existantes et d'anticiper leur développement, dans une logique d'amélioration continue et d'exemplarité.

- **Implication.**

Une implication de chacun à son niveau au sein de l'institut. Au laboratoire, au bureau, en navigation, les solutions étant complexes et nécessairement transversales, elles ne pourront émerger que par la mobilisation de tous acteurs, en cohérence avec la feuille de route nationale.

- **Coopération.**

Une forte volonté d'agir collectivement, avec une coopération renforcée et un dialogue continu avec nos pairs (inter-EPIC, par exemple) et partenaires (fournisseurs, prestataires, ...), ainsi que sur nos territoires d'implantation. Ifremer est membre actif du Club Développement Durable des Établissements Public depuis sa fondation, exemple significatif de sa contribution à l'alignement des ambitions par un portage d'objectifs communs pour les acteurs publics.

Depuis les lois Grenelle, en passant par l'établissement de bilans d'émission de gaz à effets de serre (BEGES), la mise en place de Plans de Mobilité, la mise en place de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), etc. jusqu'à la mise en place du dispositif Services Publics Ecoresponsables (SPE -2020) et maintenant l'instauration de plans de sobriété, le contexte réglementaire évolue et accélère considérablement sur les enjeux de développement durable. Ce cadre vient conforter nos ambitions et facilite l'alignement de nos trajectoires avec la Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat et l'Agenda 2030.

Issus d'un travail collectif initié en 2020 par la Direction Générale et associés à l'action 42 du COP 2019-2023, cinq axes d'engagements responsables ont été retenus par le Conseil d'Administration de l'Ifremer dans une perspective long terme :

- La promotion d'un océan, bien commun à partager,
- La fabrique des transitions de l'écosystème maritime,
- La réduction de l'empreinte environnementale de l'Ifremer,
- La limitation des impacts environnementaux liés à l'observation océanographique,
- L'Ifremer, un employeur responsable.

Ces engagements se déclinent dans nos décisions et activités quotidiennes à travers l'établissement :

- De notre feuille de route RSE, réactualisée selon une temporalité convenue avec la Direction Générale. En 2022, seize enjeux prioritaires ont été identifiés, y sont associées des actions et cibles à atteindre (tableau de bord).
- D'un manuel d'organisation RSE garantissant l'opérabilité de la feuille de route, en précisant notamment les rôles et interactions internes.

Enfin, la stratégie RSE se doit, à moyen terme :

- D'anticiper sa déclinaison dans les instances du Groupe (filiales, établissements, etc.),
- De s'approprier les aspects positifs relatifs à une approche Société à Mission, sans objectif d'y adhérer a priori, mais d'intérêt certain pour anticiper les évolutions des référentiels juridiques et réglementaires (directive européenne à venir sur le reporting extra-financier des entreprises, ...),
- De définir les modalités du renforcement du dialogue avec ses parties prenantes autour des enjeux responsables de l'Ifremer.

POUR UN INSTITUT EXEMPLAIRE ET DURABLE !